RCS : VALENCIENNES
Code greffe : 5906

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de VALENCIENNES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2018 B 00447
Numéro SIREN : 840 002 158
Nom ou dénomination : AB MOTORS

Ce dépôt a été enregistré le 04/09/2020 sous le numéro de dépôt 3522

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2065-SD
2020

Formulaire obligatoire
(art. 2 bis, I bis du code général des impôts)

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le 01052018 et clos le 30042019 — Régime simplifié d'imposition X

Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe — Régime réel normal

Si PME innovantes, cocher la case ci-contre

Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. *209-0 B* (entreprises de transport maritime), cocher la case

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société

AR M
POLE NATIONAL
ZA 22 TRITH-SAINT-LEGER

Adresse du siège social

SIRET 8 4 0 0 1 2 8 0 0 0 0 8 Mél :

Adresse du principal établissement

Ancienne adresse en cas de changement

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère

SIRET

B ACTIVITÉ

Activités exercées : Commerce de voitures et de véhicules automobiles légers — Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

1 Résultat fiscal — Bénéfice imposable à 33 1/3% ou à 31%* — Bénéfice imposable à 28% — Déficit

Bénéfice imposable à 15% — Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %

2 Plus-values

PV à long terme imposables à 15%

PV à long terme imposables à 19% — Autres PV imposables à 19% — PV à long terme imposables à 0% — PV exonérées (art. 238 *quindecies*)

3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprise nouvelle, art. 44 *sexies* — Jeunes entreprises innovantes, art. 44 *sexies*-0 A — Pôle de compétitivité, art. 44 *undecies*

Entreprise nouvelle, art. 44 *septies* — Zone franche d'activité, art. 44 *quaterdecies* — Zone de restructuration de la défense, art. 44 *terdecies*

Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 *sexdecies* x — Zone franche Urbaine – Territoire entrepreneur, art. 44 *octies* A — Autres dispositifs

Zone de développement prioritaire, art. 44 *septdecies*

Société d'investissement immobilier cotée — Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) — Plus-values exonérées relevant du taux de 15%

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 *quater* W

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôt
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%

F ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPOT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CBC/DAC4 (cf. notice du formulaire n° 2258-SD)

1- Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 *quinquies* C-I-1), cocher la case ci-contre

2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée — Nom / Adresse — N°

3- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 *quinquies* C-I-2), cocher la case ci-contre

Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe — Nom / Adresse — N°

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI x NON — Si oui, indication du logiciel utilisé : 2CALA

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable

MESSINA PASCAL
[illegible]
MESSINA COMPTA GESTION
[illegible]

OGA/OMGA adhérent ou non adhérent (Cocher la case correspondante) x

Nom et adresse du CGA/OMGA viseur conventionné

59160 LOMME
SIRET 43469256700

N° d'agrément du CGA/OMGA viseur conventionné

Nom et adresse du conseil — Tél

Identité du déclarant

Date 14/06/2019 Lieu TRITH SAINT LEGER

Qualité et nom du signataire PRESIDENT AMENCAR BRAHIM

Signature

* Pour les entreprises avec un exercice ouvert à compter du 1er janvier 2019 et clos en cours d'année 2019, le taux normal de l'IS est de 31% (au lieu de 33 1/3 %). Dans ce cas précis, le taux d'impôt sur les sociétés appliqué doit être précisé en annexe libre de la liasse fiscale (cf. la rubrique « Nouveautés » de la notice du formulaire n° 2065-SD).

Certifié conforme à l'original par le président

MINISTÈRE DE L'ACTION ET DES COMPTES PUBLICS

SAGE Experts-comptables - janvier 2020 - Etat préparatoire

Formulaire obligatoire
(art 223 du Code général des impôts)

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2065-SD

N° 2065 *bis*-SD
2020

H RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS

Montant global brut des distributions (1)	payées par la société elle-même	a		payées par un établissement chargé du service des titres	b	
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) (2)					c	
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées					d	
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)					e	
					f	
					g	
					h	
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)					i	
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI					j	
Montant des revenus répartis (5)				*Total (a à h)*		

I RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS *(si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)*

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI): * SARL, tous les associés; * SCA, associés gérants; *SNC ou SCS, associés en nom ou commandités * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants	Pour les SARL	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit.	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées:				
			à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6	
				Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements
1	*2*	*3*	*4*	*5*	*6*	*7*	*8*

J DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

REMUNÉRATIONS		MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES A 15%	
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)	10 430	MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice	
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)		MVLT réalisée au cours de l'exercice	
		MVLT restant à reporter	

SAGE Experts-comptables janvier 2020 : Etat préparatoire.

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)

① **BILAN SIMPLIFIÉ**

DGFiP N° 2033-A-SD 2020

Désignation de l'entreprise : AB MOTORS — Néant ☐ *

Adresse de l'entreprise : ROUTE NATIONALE 59125 TRITH-SAINT-LEGER

SIRET : 84000215800011

Durée de l'exercice en nombre de mois * : 20 — Durée de l'exercice précédent * :

Exercice N clos le 31/12/2019

ACTIF

			Brut 1		Amortissements-Provisions 2	Net 3
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010		012	
		Autres *	014		016	
	Immobilisations corporelles *		028	2 325	030 460	1 865
	Immobilisations financières * (1)		040		042	
		Total I (5)	044	2 325	048 460	1 865
ACTIF CIRCULANT	STOCKS — Matières premières, approvisionnements, en cours de production *		050		052	
	STOCKS — Marchandises *		060	158 800	062	158 800
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066	
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068		070	
		Autres * (3)	072	10 000	074	10 000
	Valeurs mobilières de placement		080		082	
	Disponibilités		084	41 855	086	41 855
	Charges constatées d'avance *		092		094	
		Total II	096	210 655	098	210 655
		Total général (I + II)	110	212 980	112 460	212 520

PASSIF

			Exercice N NET 1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120	1 000
	Écarts de réévaluation	124	
	Réserve légale	126	
	Réserves réglementées *	130	
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * 131)	132	
	Report à nouveau	134	
	Résultat de l'exercice	136	93 257
	Provisions réglementées	140	
	Total I	142	94 257
Provisions pour risques et charges	Total II	154	
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164	
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166	1 540
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : 169 103 837)	172	116 723
	Produits constatés d'avance	174	
	Total III	176	118 263
	Total général (I + II + III)	180	212 520

RENVOIS						
(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	
(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	2 325
(3)	Dont compte courant d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

SAGE Experts-comptables janvier 2020 : Etat préparatoire.

② COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFiP N° 2033-B-SD 2020

Formulaire obligatoire (article 302 *septies* A *bis* du Code général des impôts) — Désignation de l'entreprise : AB MOTORS — Néant ☐*

Exercice N clos le : 31/12/2019

Formulaire déposé au titre de l'IR : 018

A – RÉSULTAT COMPTABLE

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			209		210	1 130 395
	Production vendue	Biens	dont export et livraisons intracommunautaires	215		214	
		Services *		217		218	523
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222	
	Production immobilisée *					224	
	Subventions d'exploitations reçues					226	
	Autres produits					230	
	Total des produits d'exploitation hors TVA (I)					232	1 130 918
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)					234	1 112 409
	Variation de stocks (marchandises) *					236	(158 800)
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)					238	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					240	
	Autres charges externes * :	(dont crédit bail : – mobilier : ..... – immobilier : .....)				242	65 204
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *	243	224		244	4 323
	Rémunérations du personnel *					250	12 762
	Charges sociales (cf. renvoi 380)					252	674
	Dotations aux amortissements *					254	460
	Dotations aux provisions					256	
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259			262	
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260				
	Total des charges d'exploitation (II)					264	1 037 033
1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)						270	93 885
	Produits financiers (III)	280		Charges financières (V)		294	
	Produits exceptionnels (IV)					290	
	Charges exceptionnelles (VI)	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	347			300	628
		dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	348				
	Impôt sur les bénéfices * (VII)					306	
2 – BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII)						310	93 257

B – RÉSULTAT FISCAL

Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2 : 312 — 93 257 — 314

Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *					316	
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres amortissements non déductibles					318	
	Provisions non déductibles *					322	
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)					324	
	Divers *, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM *	248	330	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option			(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 *sexies* D)	249	251	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					998	
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					999	
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					997	
	Entreprises nouvelles (44. *sexies*)	986		ZFU-TE (44. *octies* et *octies* A)	987	342	93 257
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. *septies*)	981		JEI (44. *sexies* A)	989		
	ZRD (44. *terdecies*)	127		ZRR (44. *quindecies*)	138		
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 *duodecies*)	991		Pôles de compétitivité hors CICE (art 44. *undecies*)	990		
	ZFANG 44. *quaterdecies*	345		Investissements outre-mer	344		
	Bassins urbains à dynamiser – BUD (art. 44 *sexdecies*)	992	93 257	Zone de développement prioritaire (44 *septdecies*)	993		
	Droit divers — Créance due au report en arrière du déficit				346	350	
	Droit divers — Déduction exceptionnelle (Art. 39 *decies*)				655		
	Droit divers — Déduction exceptionnelle (Art 39 *decies* A)	643		Déduction exceptionnelle (Art 39 *decies* B)	645		
	Droit divers — Déduction exceptionnelle (Art 39 *decies* C)	647		Déduction exceptionnelle (Art 39 *decies* D)	648		
	Droit divers — Déduction exceptionnelle simulateur de conduite	641					
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS — Bénéfices col. 1 Déficit col. 2						352	354
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *					356	
	Déficits antérieurs reportables * ..... dont imputés sur le résultat :					360	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS — Bénéfices col. 1 Déficit col. 2						370	372

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD

SAGE Experts-comptables janvier 2020 : Etat préparatoire.

③ **IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES** DGFiP N° 2033-C-SD 2020

Formulaire obligatoire (article 302 *septies* A *bis* du Code général des impôts) — Désignation de l'entreprise : AB MOTORS — Néant ☐*

I IMMOBILISATIONS

ACTIF IMMOBILISÉ			Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406		
	Autres	410		412		414		416		
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426		
	Constructions	430		432		434		436		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442	540	444		446	540	
	Installations générales agencements divers	450		452	1 785	454		456	1 785	
	Matériel de transport	460		462		464		466		
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476		
Immobilisations financières		480		482		484		486		
TOTAL		490		492	2 325	494		496	2 325	

II AMORTISSEMENTS

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES			Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Immobilisations incorporelles		500		502		504		506		
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516		
	Constructions	520		522		524		526		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532	169	534		536	169	
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542	292	544		546	292	
	Matériel de transport	550		552		554		556		
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566		
TOTAL		570		572	460	574		576	460	

III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR)
(si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.

1	2	3	4	5
6	7	8	9	10

Immobilisations	Valeur d'actif * ①	Amortissements * ②	Valeur résiduelle ③	Prix de cession * ④	Plus ou moins-values Court terme * ⑤	Long terme 19 % ⑥	Long terme 15 % ou 12,8 % ⑦	Long terme 0 % ⑧
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589
	Plus-values taxables à 19 % (1) 579			Régularisations 590		583	594	595
TOTAL					596	585	597	599

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 *bis* JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

SAGE Experts-comptables janvier 2020 : Etat préparatoire.

DGFiP N° 2033-D-SD 2020

Formulaire obligatoire (article 302 *septies* A *bis* du Code général des impôts)

④

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

Désignation de l'entreprise : AB MOTORS — Néant ☐*

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS			Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées *	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Immob. incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques mat. et outillage	730		735	
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD	780	

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982	
Déficits imputés	983	
Déficits reportables	984	
Déficits de l'exercice	960	
Total des déficits restant à reporter	970	

III DÉFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C

Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995	
Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)	996	

IV DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI	325	
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327	
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *	380	
dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326	
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	39 835
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	12 524
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 *bis* du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 *octies* du CGI	397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

SAGE Experts-comptables - janvier 2020 - État préparatoire

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts) ⑤

DETERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTEE

DGFiP N° 2033-E-SD 2020

Désignation de l'entreprise: AB MOTORS — Néant ☐*

Exercice ouvert le: 01/05/2018 et clos le: 31/12/2019 — Données en nombre de mois 2 0

DÉCLARATION DES EFFECTIFS

Effectif moyen du personnel * :	376	1,00
Dont apprentis	657	
Dont handicapés	651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861	

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE

I - Chiffre d'affaires de référence CVAE		
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108	1 130 918
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées	118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	105	
TOTAL 1	106	1 130 918
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée		
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143	
Subventions d'exploitation reçues	113	
Variation positive des stocks	111	158 800
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153	
TOTAL 2	144	158 800
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)		
Achats	121	1 135 462
Variation négative des stocks	145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	125	32 405
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146	9 746
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	150	
TOTAL 3	152	1 177 613
IV - Valeur ajoutée produite		
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)	137	112 105
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises		
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaire n°s 1329-AC et 1329-DEF).	117	112 105

Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE

Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD

Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case	020	X			
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)	022	1 130 918	Effectifs au sens de la CVAE *	023	1,00
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)	026				
Période de référence	024	01/05/2018	160	31/12/2019	
Date de cessation		/ /			

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD *§ Répartition des salariés* et dans la notice n° 2033-NOT-SD au *§ déclaration des effectifs*.

SAGE Experts-comptables janvier 2020 : Etat préparatoire.

(6) **COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL**

DGFiP N°2033-F-SD 2020

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

N° de dépôt

(1) Néant ☐ *

Exercice clos le 31122019 SIREN 840021558

Dénomination de l'entreprise AB MOTORS

Adresse (voie) ROUTE NATIONALE

Code postal 59125 Ville TRITH-SAINT-LEGER

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	100

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique | Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions
Adresse : N° | Voie
Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions
Adresse : N° | Voie
Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions
Adresse : N° | Voie
Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions
Adresse : N° | Voie
Code Postal | Commune | Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) MR | Nom patronymique AMENGAR | Prénom(s) BRAHIM
Nom marital | % de détention 100,00 | Nb de parts ou actions 100
Naissance: Date 22/07/1982 | N° Département 99 | Commune AGUELOUY | Pays MAROC
Adresse : N° 1310 | Voie RUE EDGARD LOUBRY
Code Postal 59970 | Commune FRESNES SUR ESCAUT | Pays FRANCE

Titre (2) | Nom patronymique | Prénom(s)
Nom marital | % de détention | Nb de parts ou actions
Naissance: Date | N° Département | Commune | Pays
Adresse : N° | Voie
Code Postal | Commune | Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

SAGE Experts-comptables janvier 2020 : Etat préparatoire.

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

(7)

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFiP N° 2033-G-SD 202

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

N° de dépôt

(1) Néant [x] *

Exercice clos le 31122019 SIREN 840002158

Dénomination de l'entreprise AB MOTORS

Adresse (voie) ROUTE NATIONALE

Code postal 59125 Ville TRITH-SAINT-LEGER

I - NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE : 905

Forme juridique | Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) | % de détention
Adresse : N° | Voie
Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) | % de détention
Adresse : N° | Voie
Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) | % de détention
Adresse : N° | Voie
Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) | % de détention
Adresse : N° | Voie
Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) | % de détention
Adresse : N° | Voie
Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) | % de détention
Adresse : N° | Voie
Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) | % de détention
Adresse : N° | Voie
Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) | % de détention
Adresse : N° | Voie
Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) | % de détention
Adresse : N° | Voie
Code Postal | Commune | Pays

SAGE Experts-comptables janvier 2020 : Etat préparatoire.

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2033-NOT-SD.

AB MOTORS

Charges à payer	Montant
6451000000 COTISATIONS URSSAF 12/2019	160
6312000000 TAXE D ' APPRENTISSAGE 2019	9
6313000000 FORMATION CONTINUE 2019	110
6453000000 IRP AUTO 4 TRIM 2019	105
Total 4386000000 SOCIAL CHARGES A PAYER	383
6226000000 MESSINA MCGC	1 995
Total 4686000000 DIVERS CHARGES A PAYER	1 995

SAGE Experts-comptables janvier 2020 : Etat préparatoire.

Taux réduit d'impôt sur les sociétés
Détermination des bénéfices soumis au taux réduit
(art 219 I b du CGI, article 46 quater -0ZZ bis A de l'annexe III)

CALC219BF4 (2020)

Identification de la société

Désignation de la société et adresse de son principal établissement	AB MOTORS ROUTE NATIONALE 59125 TRITH-SAINT-LEGER
Numéro SIRET du principal établissement	84000215800011
Code APE	4511Z

Adresse du siège social si différente

I . Résultats de l'exercice

A. Résultats imposables dans les conditions de droit commun		
a	Bénéfice net de l'exercice avant imputation des déficits antérieurs	(0)
b	Dont plus-value nette à court terme	
c	Déficits ou amortissements réputés différés imputés au titre de l'exercice	
B. Résultats relevant du régime des plus-values à long terme		
d	Plus-value nette à long terme de l'exercice	
e	Dont résultat net de la concession de licences d'exploitation CGI art 39 terdecies -1	
f	Dont moins-values à long terme ou déficits imputés au titre de l'exercice	

II . Bénéfices soumis au taux réduit

g	Montant maximum exigible au taux réduit : 38120 € x durée de l'exercice en mois /12	63 533
h	Dont plus-value nette à court terme imposable	
i	Dont résultat net imposable dans les conditions de droit commun autre que la plus-value nette à court terme de l'exercice	
j	Dont résultat net imposable de la concession de licences d'exploitation CGI art 39 terdecies -1	
k	Dont plus-value nette à long terme autre que le résultat net imposable de la concession de licences d'exploitation CGI art 39 terdecies -1	
	Total lignes h à k	

l	**III . Bénéfices soumis au taux normal** (a-c-h-i)	(0)
m	**IV . Plus-value nette à long terme soumise au taux de 19%** (d-j-k)	

SAGE Experts-comptables janvier 2020 : Etat préparatoire.

Taux réduit d'impôt sur les sociétés - Répartition du capital
(art 219 I b du CGI, article 46 quater -0ZZ bis A de l'annexe III)

Identification de la société

Désignation de la société et adresse de son principal établissement	AB MOTORS
Numéro SIRET du principal établissement	84000215800011
Code APE	4511Z

Adresse du siège social si différente

PARTICIPATIONS DÉTENUES PAR D'AUTRES SOCIÉTÉS A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

(a) Désignation de la société participante et adresse de son siège social	(b) % de participation	(c) Nom et adresse des personnes physiques participant au capital de la société (a)	(d) % de participation détenu dans la société (a)

SAGE Experts-comptables janvier 2020 : Etat préparatoire.

AB MOTORS

PARTICIPATION DÉTENUES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PAR DES FONDS COMMUNS DE PLACEMENT, SOCIÉTÉS DE CAPITAL-RISQUE, SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL, OU DES SOCIÉTÉS FINANCIÈRES D'INNOVATION

(a) Désignation de la société ou du fonds et adresse de son siège social	(b) % de participation

SAGE Experts-comptables janvier 2020 : Etat préparatoire.

Taux réduit d'impôt sur les sociétés - Répartition du capital
(art 219 I b du CGI, article 46 quater -0ZZ bis A de l'annexe III)

AB MOTORS

MODIFICATIONS INTERVENUES DANS LA COMPOSITION DU CAPITAL AU COURS DE L'EXERCICE

Nature de l'opération	Nom et adresse de l'acheteur/souscripteur	Nom et adresse du vendeur	% de participation concerné par l'opération

SAGE Experts-comptables janvier 2020 : Etat préparatoire.

2020 | **Détermination et suivi des charges financières nettes non admises en déduction et des capacités de déduction inemployées en report en application de l'article 212 bis du CGI** | 2464

(À souscrire par les sociétés indépendantes non membres d'un groupe fiscal et par les sociétés membres d'un groupe fiscal pour la détermination de leur résultat comme si elles étaient imposées séparément)

I – Montant de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice

A- Règles de droit commun

Charges financières nettes de l'exercice déterminées au niveau du groupe fiscal	a	
EBITDA fiscal de l'exercice déterminé au niveau du groupe fiscal	b	
Fraction de charges financières nettes du groupe non admises en déduction au titre de l'exercice (montant le plus faible entre a - 30 %*b et a - 3 000 000 €)	c	

B- Clause de sauvegarde en faveur des entreprises membres d'un groupe consolidé

Ratio fonds propres/actifs déterminé au niveau du groupe fiscal	d	
Ratio fonds propres/actifs du groupe consolidé	e	
Si (d) est supérieur ou égal à (e) : Complément de déduction des charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice = 75 % x (c)	f	

C- Règles applicables aux situations de sous-capitalisation

Fraction de charges financières nettes de l'exercice non admises en déduction au titre du premier plafond de sous-capitalisation, afférent aux dettes contractées auprès d'entreprises non liées ou auprès d'entreprises liées non membres du groupe fiscal, pour la part n'excédant pas une fois et demie les fonds propres	g	
Fraction de charges financières nettes de l'exercice non admises en déduction au titre du second plafond de sous-capitalisation, afférent à la part des dettes contractées auprès d'entreprises liées non membres du groupe fiscal, excédant 1,5 une fois et demie les fonds propres	h	

II – Suivi des charges financières nettes non admises en déduction et des capacités de déduction inemployées en report

A- Suivi des charges financières nettes en report

Stock de charges financières nettes restant à imputer à l'ouverture de l'exercice (y compris le solde de la fraction d'intérêt mentionné au 13ème alinéa de l'article 223 B du CGI, non imputé à la clôture du dernier exercice ouvert avant le 1er janvier 2019)	i	
Montant de charges financières nettes en report imputé au titre de l'exercice	j	
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice : (c) – (f) ou (g) + 1/3 x (h)	k	
Stock de charges financières nettes restant à imputer à la clôture de l'exercice (i) - (j) + (k)	l	

B- Suivi des capacités de déduction inemployées en report

		Stock à l'ouverture de l'exercice	Capacités de déduction employées au titre de l'exercice (1)	Stock à la clôture de l'exercice
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-5	m			
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-4	n			
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-3	o			
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-2	p			
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-1	q			
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N	r			

(1) Cette colonne peut être servie si (a) est supérieur à (c) – (f)

SAGE Experts-comptables janvier 2020 : Etat préparatoire.

2020	**Détermination du résultat net de cession, de concession ou de sous-concession de brevets et d'actifs incorporels assimilés imposable à taux réduit**	**2468**

(À souscrire par les entreprises non membres d'un groupe fiscal au sens de l'article 223 A du CGI)

1. Modalités de calcul du résultat net imposable au taux réduit de 10 %

1	2	3	4	5	6	7	
Actif, bien ou service, famille de biens ou services	Dénomination	Date de premier exercice de l'option	Résultat net déficitaire restant à reporter au titre de l'exercice précédent	Résultat net de l'exercice	Rapport d'assujettissement au taux réduit de l'exercice	Résultat net imposable à taux réduit	
						imputé sur le déficit de l'exercice 7a	imposé à 10 % 7b
Total							

2. Résultat net imposable à taux réduit issu des inventions brevetables non brevetées certifiées par l'INPI

	Type d'invention brevetable non brevetée certifiée par l'INPI	Résultat net imposable à taux réduit issu de l'invention
Total		

3. Résultat net imposable à taux réduit calculé en faisant usage du rapport de remplacement

	Date de l'agrément	Résultat net imposable à taux réduit sous agrément
Total		

SAGE Experts-comptables janvier 2020 : Etat préparatoire.

AB MOTORS SASU
CAPITAL 1000 EUROS
ROUTE NATIONALE
59 125 TRITH-SAINT-LEGER
RCS 840 002 158

RAPPORT DE GESTION

La présidence vous présente son rapport sur l'activité de société durant l'exercice clos le 31/12 /2019 , d' une durée de 20 mois .

L'exploitation de votre entreprise dégage un bénéfice de 93 257 Euro,

Le chiffre d'affaires hors taxes s'est élevé à 1 130 395 euro.
pour un effectif moyen de 1 salarié .

Le résultat d'exploitation dégagé se traduit par un excédent de 93 885 €.

L'ensemble des frais et charges, dotations aux amortissements et provisions comprises, s'est élevé à 1 037 661 € ; les charges salariales et financières étant comprises pour respectivement 13 436 € et 0 €, soit un pourcentage de 1, 189 % et 0 % du chiffre d'affaires hors taxes.

L'actif circulant par rapport aux dettes à court terme donne un ratio de :

$$\frac{210\,655}{118\,263} = 1,78$$

Les investissements se sont élevés pour l'exercice à 2325 Euro

Nous vous signalons que les éléments du bilan ont été évalués, comme pour l'exercice précédent, aux prix de revient en ce qui concerne les stocks et travaux en cours, et à leur valeur nominale en ce qui concerne les créances et les dettes.

Il est signalé qu'au niveau distribution de bénéfices : rien n'est prévu

Les perspectives pour l'exercice en cours sont instables en fonction de la conjoncture actuelle.

La présidence vous propose de répartir comme suit le résultat de l'exercice clos le 31/12/2019.

RESERVE LEGALE : 100 Euros , AUTRES RESERVES : 93 157 €

Nous vous signalons que jusqu'alors aucun événement particulier susceptible d'avoir incidence sur le résultat déclaré, n'est intervenu depuis la date de clôture de l'exercice, et que les comptes sont présentés selon les prescriptions du nouveau plan comptable et sans incidence sur le résultat qui aurait été obtenu avec l'ancienne présentation.

Compte tenu du résultat obtenu, nous vous demandons d'approuver sans réserve les diverses résolutions soumises à votre approbation.

La présidence ,
Le 27 AVRIL 2020

Certifié conforme à l'original par le président

AB MOTORS SASU
CAPITAL 1000 EUROS
ROUTE NATIONALE
59 125 TRITH-SAINT-LEGER
RCS 840 002 158

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE EN DATE DU 25 MAI 2020

L'an deux mille vingt , le 25 mai
à dix huit heures,
sur convocation du président , l' associé
de la Société : AB MOTORS SASU
s' est réuni au siège social : ROUTE NATIONALE 59125 TRITH- SAINT-LEGER
en vue de tenir son assemblée générale ordinaire annuelle.

Etait présent : - Mr AMENGAR BRAHIM 100 actions

c'est à dire la majorité des actions formant le capital social.

L'assemblée présidée par le président , pouvant ainsi valablement délibérer, le président rappelle l'ordre du jour de la présente assemblée :

- lecture du rapport de la présidence sur les opérations et les comptes de l'exercice clos le 31/12/2019
- approbation des comptes et bilan du dit exercice
- affectation du résultat de l'exercice : 31/12/2019
quitus à la présidence

Le président déclare que tous les documents pièces comptables et renseignements exigés par la loi et qui sont déposés sur le bureau de l'assemblée , ont été remis à l' associé dans les délais légaux.

Et après avoir donné lecture du rapport de la présidence , et personne ne demandant plus la parole,

Le président met successivement aux voix les résolutions suivantes à l'ordre du jour :

AB

AB MOTORS SASU
CAPITAL 1000 EUROS
ROUTE NATIONALE
59 125 TRITH- SAINT- LEGER
RCS 840 002 158

TEXTE DES RESOLUTIONS A L'ASSEMBLEE GENERALE
EN DATE DU 25 MAI 2020

- PREMIERE RESOLUTION -

L'assemblée générale après avoir entendu la lecture du rapport de la présidence sur les opérations et comptes de l'exercice clos le 31/12/2019 , approuve les comptes et bilan, sans réserves et tels qu'ils sont présentés, et qui se soldent par un bénéfice de 93 257 Euros.

Et donne quitus à la présidence pour l'accomplissement de son mandat pour le dit exercice.

L'assemblée approuve également les opérations traduites dans ces comptes et le rapport.

CETTE RESOLUTION MISE AUX VOIX , EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

- DEUXIEME RESOLUTION -

L'assemblée générale décide de répartir comme suit le résultat de l'exercice clos le 31/12/2019 qui se solde par un bénéfice de 93 257 Euros

RESERVE LEGALE : 100 Euros , AUTRES RESERVES : 93 157 Euros

CETTE RESOLUTION MISE AUX VOIX , EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

- TROISIEME RESOLUTION -

L'assemblée générale ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport de la présidence , sur les opérations visées à l'article 50 de la loi du 24 Juillet 1966, déclare approuver ces conventions au titre de l'exercice clos le 31/12/2019 .

CETTE RESOLUTION MISE AUX VOIX , EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

QUATRIEME RESOLUTION –

L'assemblée générale ordinaire a recensé les engagements pris par le président avant l'immatriculation de la société . Cette dernière approuve et reprend à sa charge l'ensemble de ces engagements.

CETTE RESOLUTION MISE AUX VOIX , EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

La séance est levée à dix neuf heures
Et de tout ce qui est dessus, il a été dressé le présent procès-verbal